

Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 6 mars 2006, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

06-03-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption du procès-verbal

06-03-02 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 février 2006, soit accepté tel que présenté.

Adopté.

a) Suivi au procès-verbal

Les membres du Conseil n'ont aucune question concernant le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 6 février 2006.

04. Correspondance

La MRC de Montmagny a transmis par courrier recommandé, conformément aux articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal, la résolution par laquelle la MRC déclare sa compétence à l'égard des quatorze municipalités de son territoire dans le domaine suivant : *«Gestion des eaux usées pour les bâtiments isolés non raccordés à un réseau d'égout et plus spécifiquement pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. »*

06-03-03 Gestion des boues de fosses septiques

Considérant que la MRC de Montmagny a déclaré son intention d'acquérir compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal et qu'elle désire plus précisément acquérir compétence pour la gestion des eaux usées pour les bâtiments isolés non raccordés à un réseau d'égoût plus spécifiquement pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées pour l'ensemble des municipalités de son territoire;

Considérant que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues juge nécessaire également d'offrir ce service aux citoyens de son territoire sachant les obligations dévolues aux municipalités par le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) dont l'émission de permis pour l'implantation de systèmes de traitement (art.4), le respect des fréquences de vidange (art.13) et la vérification de la conformité environnementale des installations (art.3) ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues prend acte de la résolution 2006-02-07 de la MRC de Montmagny, laquelle annonce l'intention de cette dernière d'acquérir compétence en matière de gestion des eaux usées pour les bâtiments isolés non raccordés à un réseau d'égoût plus spécifiquement pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées pour l'ensemble des quatorze municipalités de son territoire, sans droit de retrait de la part des municipalités locales conformément aux dispositions de la Loi.

Que la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues est informée que les principales modalités administratives et financières à intervenir, dans un règlement qui sera adopté par la MRC de Montmagny à cet effet dans les prochains mois, conformément à l'article 678.0.2.7 C.M., soient les suivantes :

- ?? Formation d'un comité de gestion et définition de son rôle, de ses mandats et responsabilités ;
- ?? Formule de répartition des immobilisations si nécessaires ;
- ?? Formule de répartition des dépenses d'opérations (UFE (Unité de fosses équivalentes basée sur une occupation permanente alors qu'une occupation saisonnière donne une fraction de cette unité) sera la méthode de tarification auprès des municipalités) ;
- ?? Détermination des quotes-parts selon listes confectionnées par la MRC et approuvées par les municipalités au plus tard le 30 octobre de chaque année ;
- ?? Quotes-parts seront facturables en même temps que les autres quotes-parts déjà établies par la MRC ;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Montmagny.

Adopté.

06-03-04 Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Attendu que la FCM est vouée à améliorer la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables ;

Attendu que la FCM a joué un rôle majeur pour obtenir le remboursement de 100 % de la TPS pour tous les gouvernements municipaux ;

Attendu que, grâce aux efforts de la FCM, le gouvernement du Canada a accepté de partager avec les gouvernements municipaux 5 cents par litre de la taxe d'accise fédérale sur l'essence ;

Attendu que la FCM est une source d'expertise et de pratiques exemplaires pour la gestion et la prestation des services municipaux ;

Attendu que le Fonds municipal vert de la FCM est une source potentielle de prêts à faible taux d'intérêt et de subventions visant à améliorer les services environnementaux municipaux ;

Attendu que la cotisation à la FCM a récemment été réduite pour les petites collectivités ;

Attendu que la cotisation à la FCM représente une infime fraction des avantages obtenus annuellement ;

Attendu que chaque nouveau membre contribue à renforcer la voix de la FCM à nos chances de succès ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues adhère à la FCM en versant la cotisation prescrite de 37,85 \$.

Adopté.

06-03-05 **Local pour le club de l'Âge d'Or Isle-aux-Grues**

Considérant que monsieur Jean Vézina, vice-président et relationniste du club de l'Âge d'Or Isle-aux-Grues, adresse une demande afin de transformer la salle d'exposition des costumes de la Mi-Carême au Centre de la Volière en un local permanent pour le Club ;

Considérant que ce local permettra la tenue d'activités régulières autant sur le plan récréatif que social ;

Considérant que l'exposition des costumes de la Mi-Carême pourrait être avantageusement localisée et intégrée aux expositions du gymnase ;

Considérant que le Club pourrait assumer la gestion du local et le partager avec d'autres organismes ;

Considérant qu'il serait disponible en saison touristique pour des conférences, du visionnement, etc. ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues accepte la demande du Club de l'Âge d'Or Isle-aux-Grues pour l'utilisation de la salle d'exposition des costumes de la Mi-Carême au Centre de la Volière dans le but d'en faire un local permanent pour la tenue d'activités.

Que le local soit utilisé par le Club de l'Âge d'Or Isle-aux-Grues à partir du 1^{er} juin 2006 et ce, à titre d'essai pour une période de un an.

Adopté.

Pour faire suite à la demande du Réseau biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, une copie de la résolution portant le numéro 05-11-12 et intitulée *Représentant de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues pour siéger sur le Comité de bibliothèque Rose-des-Vents* sera transmise.

06-03-06 **Dépôt et adoption du rapport financier 2005 et des prévisions budgétaires 2006 de la bibliothèque municipale**

Considérant que le Comité de la bibliothèque municipale présente le rapport financier 2005 et les prévisions budgétaires pour l'année 2006 ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues adopte le rapport financier 2005 et les prévisions budgétaires 2006 tels que présentés par le Comité de la bibliothèque municipale.

Adopté.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a transmis un aperçu sommaire des principales modifications apportées à la Loi sur le tabac.

Pour faire suite à une demande de rencontre transmise le 7 février dernier par la Municipalité à monsieur Jacques Gauthier, afin de lui donner la possibilité de présenter son projet et d'échanger sur ce dernier, monsieur Gauthier dans une lettre en date du 8 février 2006 mentionne qu'il ne peut accepter l'invitation mais qu'il est intéressé à présenter son projet. Suite à cet échange de correspondance, monsieur le maire mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec monsieur Nicolas Pilote, inspecteur intermunicipal, et qu'il a été convenu qu'il interviendrait dans ce dossier.

06-03-07 **Renouvellement d'adhésion à la Chambre de Commerce et Industrie de la MRC de Montmagny**

Considérant que la Municipalité est membre de la Chambre de Commerce et Industrie de la MRC de Montmagny ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues renouvelle son adhésion à titre de membre pour 2006, à la Chambre de Commerce et Industrie de la MRC de Montmagny, au coût de 162 \$.

Adopté.

06-03-08 Services professionnels en droit municipal

Considérant que la Municipalité a déjà une entente avec Me Daniel Bouchard, avocat pour la Société Lavery, De Billy, qui consiste à une formule de services professionnels sous forme d'abonnement à un Service de première ligne ;

Considérant que cette formule consiste à répondre à toute question reliée à l'administration de la Municipalité, sans limite quant aux nombres de questions soumise, dans la mesure cependant où les réponses à ces questions n'exigent aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autres ;

Considérant que cette formule assure une vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du Conseil et formulation de commentaires téléphoniques à la directrice générale, à l'exception cependant des règlements ou de tous documents connexes ou administratifs de la Municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc.), avant leur adoption légale par le Conseil ;

Considérant que le coût annuel de ce service est de 700 \$ par année, taxes et déboursés non inclus, payable en deux versements et que seuls le maire, la directrice générale et l'inspecteur ont accès à ce service ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues reconduise l'entente intervenue avec Me Daniel Bouchard pour des services professionnels en droit municipal avec une formule sous forme d'abonnement à un Service de première ligne au coût de 700 \$ par année, taxes et déboursés en sus ;

Adopté.

Pour faire suite à la lecture d'un avis transmis par la Régie des alcools, des courses et des jeux, concernant une demande d'Écotour de l'Archipel Inc. soit :

- Bar avec autorisation de danse
- Restaurant pour (vendre) avec autorisation de projection de film
- Bar sur terrasse

Monsieur le maire mentionne qu'il a demandé à l'inspecteur intermunicipal de prendre les dispositions nécessaires afin de s'assurer de la conformité des lieux en vue d'implanter de ce permis.

Dans un communiqué, madame Édith Rousseau, coordonnatrice pour la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, annonce que le Rendez-vous de l'ornithologie 2006, aura lieu les 27 et 28 mai 2006.

Le document *États financiers au 31 décembre 2005*, de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny est déposé.

Une copie du règlement # 2006-42 – Règlement relatif à l’implantation d’éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny est déposé.

Le rapport de consultation préparé par la Commission de consultation de la MRC de Montmagny concernant le *Projet de développement d’un élevage porcin par la ferme G.M. le Porc Inc.* de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud est déposé.

05. Présentation et adoption des comptes

06-03-09 Présentation et adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Gaston Robin

Et unanimement résolu

Que les comptes suivants soient payés :

# 6662	Hélène Painchaud	salaire	291,00
# 6663	Michel Gagné	collecte des vidanges	275,00
# 6664	Société canadienne des postes	timbres	58,66
# 6665	Microplus et Dumoulin Montmagny		212,70
		équipements informatiques	
# 6666	CARRA	quote-part du financement du régime de prestations supplémentaires	142,41
# 6667	Air Montmagny	frais de déplacement	303,94
# 6668	Bureautique Côte-Sud	fourniture de bureau	131,63
# 6669	Lavery, DeBilly	services professionnels	287,69
# 6670	Robert Corbin & Fils Inc.	fourniture électrique pour le 233, chemin du Roi	25,47
# 6671	Dominique Lefrançois		15,00
		compensation financière pour les pompiers volontaires	
# 6672	Patrice Painchaud		15,00
		compensation financière pour les pompiers volontaires	
# 6673	Valérie Lavoie		15,00
		compensation financière pour les pompiers volontaires	
# 6674	Michel Rousseau		15,00
		compensation financière pour les pompiers volontaires	
# 6675	Julien Tousignant		15,00
		compensation financière pour les pompiers volontaires	
# 6676	Christian Vinet		15,00
		compensation financière pour les pompiers volontaires	
# 6677	Les Concassés du Cap Inc.	location de containers	1 035,23
# 6678	Centre de santé et services sociaux de Montmagny-L’Islet	vaccins pour les pompiers et les premiers répondants	60,48
# 6679	Hélène Painchaud	frais de déplacement	19,80
# 6680	Café aux Quatre Vents	frais de représentation	46,01
# 6681	Épicerie Michel Gagné	entretien général	39,40
# 6682	Caisse Desjardins de l’Île-aux-Grues	Télus	222,57
# 6683	Fédération canadienne des municipalités		37,85
		cotisation 2006-2007	
# 6684	Chambre de Commerce et Industrie de Montmagny		162,00
		adhésion à titre de membres pour 2006	
# 6685	Hélène Painchaud	salaire	291,00
# 6686	Michel Gagné	collecte des vidanges	275,00
# 6687	SAAQ	immatriculation des véhicules	509,00
# 6688	Réal Roy	déneigement	6 393,86
# 6689	Hélène Painchaud	salaire	291,00
# 6690	Michel Gagné	collecte des vidanges	275,00
# 6691	Hélène Painchaud	salaire	291,00

# 6692 Michel Gagné collecte des vidanges	275,00
# 6693 Fabrique de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues duplicata du chèque # 6385 en date du 2005-08-31	380,50
# 6694 Hélène Painchaud salaire	291,00
# 6695 Jacques André Roy salaire du maire	347,96
# 6696 Michel Gagné collecte des vidanges	275,00

Adopté

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Hélène Painchaud, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, certifie que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes ci-haut mentionnés au montant de 13337,16 \$

Hélène Painchaud

Adopté.

06. Voirie locale

Monsieur le maire demande aux conseillers d'identifier leurs priorités concernant les travaux de voirie locale à exécuter en 2006. Suite à une discussion, les membres du Conseil concluent que le Chemin de la Batture devrait être retenu puisque c'est un chemin de gravier et qu'il se détériore lors des grandes marées.

07. Camion incendie

La Société de l'assurance automobile du Québec a transmis un préavis de vérification mécanique pour les camions incendie. Suite à cet avis, monsieur le maire demande s'il serait pertinent pour la Municipalité de se départir d'un des deux camions soit le Chevrolet 1600 qui date de 1956. Suite à une discussion, les conseillers concluent de ce qui suit :

06-03-10 Remisage et vente du camion incendie Chevrolet 1600 de l'année 1956

Considérant que puisqu'il est en bon état mécanique, la Municipalité désire se départir du camion incendie Chevrolet 1600 de l'année 1956 ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que le camion incendie Chevrolet 1600 de l'année 1956 soit inscrit au niveau de la SAAQ comme étant un véhicule au remisage et qu'il soit mis en vente.

Adopté.

08. Date de la séance pour la présentation des états financiers 2005

La séance spéciale pour la présentation et l'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005 aura lieu le 13 mars 2006, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures (20h00).

09. États financiers au 28 février 2006

Monsieur Christian Vinet, responsable des finances fait le bilan des états financiers en date du 28 février 2006. Suite à une discussion, les conseillers diminuent, au niveau des engagements budgétaires, le poste de «chemin de l'île – investissement voirie de 6611 \$.

10. Activités du maire

Monsieur le maire dresse un aperçu des réunions auxquelles il a assisté :

- Séance de travail du Conseil municipal pour l'horaire du Grue-Des-Iles.
- Rencontres avec Navigation Lavoie Inc..
- Rencontres avec le vérificateur-comptable.
- Réunion de Carrefour jeunesse-emploi.
- Conseil des maires de la MRC de Montmagny.
- Rencontre avec le maire de Montmagny, monsieur Jean-Guy Desrosiers.
- Réunion avec le président et le vice-président à l'exploitation de la Société des traversiers du Québec.
- Rencontre avec le démarcheur de la ville de Montmagny.
- Réunion avec des représentants du CLD de la MRC de Montmagny.
- Réunion de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles.
- Rencontre avec l'inspecteur intermunicipal

11. Varia

a) Dépôt en tranché

Monsieur le maire mentionne que le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) est applicable depuis le 19 janvier 2006. Il dresse un aperçu des contraintes que ce règlement nous impose au niveau de notre dépôt en tranché :

- Interdiction de brûlage des déchets
- Fournir une garantie de 50 000 \$ au 19 juillet 2006
- Si la Municipalité se prévaut de la clause dans laquelle il est mentionné qu'elle peut exploiter le dépôt pour les trois prochaines années, un rapport de fermeture devra être soumis par une firme d'ingénieur prouvant que le site a été décontaminé.

Monsieur le maire mentionne que dans ce dossier, la Municipalité a pour date limite, le début de la période de navigation pour prendre une décision.

Suite à une discussion et en tenant compte de ces obligations, les conseillers discutent de la possibilité de transférer les matières résiduelles à l'extérieur de l'île selon le même principe que les matières recyclables mais en utilisant des containers hermétiques. Monsieur le maire mentionne qu'il va entreprendre des démarches auprès de la MRC de Montmagny afin que l'Isle-aux-Grues fasse partie, avec les autres municipalités, du scénario pour la collecte des vidanges.

Une rencontre est prévue au printemps avec des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant ce dossier.

b) Dossier touristique – transfert

06-03-11 Gestion et entente pour le dossier touristique

Considérant que la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues Inc. représente l'ensemble des intervenants touristiques ;

Considérant que la Municipalité désire se départir de la gestion du dossier touristique ;

Considérant qu'une entente sera conclue entre la Municipalité et la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues Inc. pour l'utilisation des locaux au Centre de la Volière et du train balade.

En conséquence

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues alloue la gestion du dossier touristique à la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues Inc.

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité une entente avec la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues Inc. pour l'utilisation des locaux et du train balade.

Adopté.

c) Société coopérative agricole de l'Isle-aux-Grues

Monsieur le maire félicite la Fromagerie de l'Isle-aux-Grues qui a reçu, lors de l'assemblée annuelle de la coopérative Fédérée, le prix de la « Coopérative de l'année » dans la catégorie de moins de six millions de chiffre d'affaire.

d) Navigation Lavoie Inc.

Monsieur le maire souligne la collaboration et le sens professionnel de Navigation Lavoie Inc. d'offrir à la population un service accru pour la saison 2006. Suite à la préparation de l'horaire du traversier et l'ajout de voyages additionnels (77 des 87 demandes ont été acceptées), monsieur le maire indique que cette situation occasionnera à Navigation Lavoie Inc. des dépenses supplémentaires. Afin de suppléer à ce manque à gagner, il propose qu'une demande soit adressée à la STQ afin de bonifier le contrat. La proposition est unanimement acceptée.

a) Étable des habitants

Monsieur Michel Rousseau mentionne qu'il travaille présentement à un projet concernant le patrimoine dont l'étable des habitants fait partie. Monsieur Rousseau indique que le mur du côté est de cette dernière est détériorée et demande que des travaux soient effectués afin de remplacer les planches brisées. Suite à une discussion, les conseillers concluent unanimement que des travaux mineurs soient exécutés.

b) Maquettes de Grosse-Ile

Monsieur Michel Rousseau propose que la Municipalité demande à la Corporation de mise en valeur de Grosse-Ile que les maquettes de Grosse-Ile soient transférées à l'Isle-aux-Grues pour y être exposées. La proposition est acceptée.

c) Transport hivernal

Monsieur Christian Vinet s'informe sur la venue d'un bateau pour approvisionner l'Isle-aux-Grues dans les prochaines semaines. Monsieur le maire mentionne qu'en raison de la température clémente que nous connaissons, la saison de navigation devrait reprendre plus tôt. Monsieur Denis Boulanger, responsable du transport, indique que puisque Navigation Lavoie Inc. a fait preuve d'une grande collaboration lors de la préparation de l'horaire, la Municipalité devrait réviser sa position sur le transport hivernal et ne faire aucune démarche pour obtenir un voyage au mois de mars prochain et d'affecter les argents qui seraient octroyés au transport hivernal à Navigation Lavoie Inc. et ce, à titre de compensation financière pour les traversées supplémentaires. La proposition est unanimement acceptée des conseillers.

12. Période de questions

13. Levée de la séance

06-03-12 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Gaston Robin

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22h15, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de séance spéciale du Conseil, tenue le 13 mars 2006, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence de conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Gaston Robin, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

Le 8 mars 2006, un avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil municipal et un avis public a également été affiché aux endroits désignés par le Conseil.

Cette séance a pour but de traiter le sujet suivant :

1. Lecture et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005.

Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

06-03-13

Présentation et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005

Considérant que monsieur Marc Couillard, vérificateur comptable pour la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005 ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que le rapport financier et le rapport du vérificateur de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005, soient adoptés tels que lus.

Que la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit reconduite à titre d'expert-comptable pour la vérification des états financiers de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues pour l'année 2006.

Adopté.

06-03-14

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Patrice Painchaud

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la séance spéciale du Conseil soit levée à 20h30, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén.